

24 avril 2016

Élection Montréal

ville.montreal.qc.ca/election

ÉLECTION PARTIELLE • DIMANCHE 24 AVRIL 2016

Arrondissement de Montréal-Nord

AVIS PUBLIC

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise relativement à l'élection partielle du 24 avril 2016

AVIS est donné aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personnes domiciliées, qu'ils doivent remplir les conditions ci-dessous pour être inscrits sur la liste électorale de l'arrondissement :

1. avoir 18 ans ou plus le **24 avril 2016**;
2. au **8 mars 2016**, être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle ni déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. au **8 mars 2015**, être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de l'arrondissement;
4. avoir transmis au président d'élection, à l'adresse ci-dessous indiquée, une demande d'inscription à la liste électorale, qui doit être reçue **au plus tard le 20 mars 2016 à 16 h 30**.

AVIS est également donné aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personnes domiciliées, comme propriétaires uniques d'un immeuble ou comme occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qu'ils doivent remplir les conditions ci-dessous pour être inscrits sur la liste électorale de l'arrondissement :

1. avoir 18 ans ou plus le **24 avril 2016**;
2. au **8 mars 2016**, être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle ni déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;

3. au **8 mars 2015**, être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de l'arrondissement;
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui ont la qualité d'électeur au **8 mars 2016**;
5. avoir transmis cette procuration au président d'élection, à l'adresse ci-dessous indiquée, qui doit être reçue **au plus tard le 20 mars 2016 à 16 h 30**.

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise **après le 20 mars 2016 à 16 h 30, mais au plus tard le 4 avril 2016 à 22 h**, dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale et, par conséquent, sera transmise à la commission de révision.

Vous pouvez vous procurer un formulaire d'inscription ou de procuration au Bureau du président d'élection ou sur le site Internet à l'adresse ci-dessous indiquée. Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute autre information, veuillez communiquer au Bureau du président d'élection.

Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal QC H2Y 1C6

Montréal,
le 8 mars 2016

Yves Saindon, avocat
Président d'élection

514 872-VOTE (8683) – ville.montreal.qc.ca/election